

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 10

Artikel: Lugubre imbroglio
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour gracieux et agréable à voir. Toutes les autres variétés sont plus incommodes et plus ridicules qu'on ne saurait dire : la plupart pourraient même passer pour grotesques. Au musée des Janissaires, à Stamboul, on en voit plus de cent formes différentes ; auprès de tous ces couvre-chefs, le tuyau de poêle est un miracle de légèreté et d'élégance.

Choisissons-nous plutôt le chapeau chinois, ou la mitre du Parsi, ou le *topi* du Sindh ? Celui-ci a pour le recommander aux adversaires du tuyau de poêle ce mérite suprême d'en être précisément l'opposé ; c'est-à-dire que sur le cylindre fondamental les bords s'adaptent au sommet, au lieu de s'adapter à la base. Nous avons aussi le sombrero mexicain, la tarbouche arabe, le prodigieux chapeau de paille du Daïak, le foulard du Malais, du Javanais et de plusieurs millions de magots dans l'Extrême-Orient. Quel est celui qu'on oserait préférer à notre haut de forme ?

Au fond, il n'y a peut-être dans tout l'univers de véritablement gracieux, élégant et commode que le bonnet de peau d'agneau des Persans. Mais cette exception unique n'est-elle pas la démonstration même des difficultés du problème posé devant l'humanité ?

L'erreur commune, quand on parle du tuyau de poêle, est de le considérer *en soi*, ou en passant condamnation sur le reste de notre costume. Ce qu'on devrait considérer, c'est qu'en réalité, étant donné ce costume, il n'y a pas d'autre coiffure possible. Toute casquette et tout chapeau bas sont positivement frappés de prohibitions par la redingote. Qu'on en fasse l'expérience sur soi-même et qu'on essaie une coiffure fantaisie sur un vêtement de cérémonie ; tout le monde en a eu l'occasion : l'effet en est si désastreux qu'il a fini par devenir symbolique d'un type. Il suffit de dire : « C'est un homme qui porte une casquette ou un chapeau melon avec la redingote », pour qu'on soit immédiatement fixé. L'inverse est également vrai d'ailleurs, quoique à un moindre degré ; chacun sait combien le chapeau haut de forme hurle de se voir accouplé au veston.

Dégageons la loi : un couvre-chef bas de forme ne peut pas s'associer l'habit long.

C'est fâcheux, car les coiffures basses sont nombreuses dans ce monde et presque toutes agréables à porter ; on peut même affirmer que ces coiffures sont le vœu de la nature. Mais quoi ! nous ne sommes plus des hommes de la nature et il y a dans la mode, de nos vêtements une logique, une harmonie qui s'imposent. Voilà pourquoi nous porterons des tuyaux de poêle aussi longtemps que nous aurons des redingotes, et bien nous ferons. Car l'un et l'autre se complètent au même titre que le justaucorps avec le chapeau à plumes.

On ne saurait d'ailleurs refuser au moins un mérite au tuyau de poêle : c'est de présenter le symbole même de la solvabilité, quand il est neuf, et de revêtir les aspects les plus émouvants, quand il vieillit.

On biellio.

S'on à mè avà à fèrè avoué dà dzeins que vo dient tot net cein que peinsont, qu'on sà à quiet s'ein teni, on à mè assebin clliào que vo vouàitont ein face et

que ne viront pas la teta po vo repondrè, à mein que cein séyè dà biellio, que n'est ma fà pas de lào fauta, kà lè pourro diablo sont d'obedzi dé vouàiti d'on coté po vairè de l'autro.

Noutron dzudzo de pé, qu'est la fleu dà bon-citoyeins, a dou ge que ne sont pas bin accoblià, qu'on ne sà jamé bin adrâ iò guegnè ; l'est biellio, que cein ne doutè rein à sè bounès qualità, kà se y'a cauquon qu'est de respèttà, l'est bin li.

L'autro dzo, on gendarme lài aminè tràï chenapans que roudàvont pè lo veladzo et qu'on aqchenàvè d'avai robà dein 'na màison foranna. Lo dzudzo lè fà eintrâ dein son bureau po lào fèrè fèrè on petit bet de comparuchon.

Lè tràï pandoures étiont lè z'ons à coté dà z'autro devant lo dzudzo qu'étai achetâ su sa chaula vai sa trabblo iò tint son papâi, sa plionma et son pofet, et que demandè à cé de gautse :

— Dè iò ètès-vo, et coumeint vo dit-on ?

Lo dzudzo coudessâi bin vouàiti lo gaillâ ein lài demàndeint cein ; mà sè ge seimbliaivont branquâ contrè cé dào màitîn que crâi que l'est à li qu'on devezè et que repond :

— Su de Vela-Riondet et m'appelo Djan Quenet.

— Ne vo demàndo rein à vo ! lài fà lo dzudzo ein faseint état de sè veri contrè li ; mà lo troisièmo lulu, cé de drâte, que crâi que lo dzudzo lo vouàitè, lài fà :

— Mà ne vo z'è rein de.

Lo pourro dzudzo que sè crâi que clliào z'estaffiès sè fotont de li, lào fà on savon que n'étai pas pequâ dà vai, et a dû lè fèrè veni l'on après l'autro decoutè li po poai s'espliquâ avoué.

On rudò mau de deints.

— Et t'as deinsè [tant mau] ai deints, mon pourro Sami ?

— Oh caise-tè, Abram, y'e de clliào radzès de deints que me font vairè dà z'épèluès, que ne sé pas iò mè mettrè et ni què déveni.

— Cein tè preindt-e soveint ?

— Totès lè cinq minutès.

— Et diéro cein dourè-tè ?

— On bon quard d'hàora.

Lugubre imbroglio.

Une aventure extraordinaire, qui aurait pu se prolonger indéfiniment, a mis dernièrement en révolution le petit hameau de Bohas, situé non loin de Bourg.

Il y a quelque temps, un voyageur voulut traverser à la nage la rivière l'Ain, en amont du pont de Cize, et, malgré les observations d'un berger qui lui faisait remarquer que la rivière était très grosse, l'individu se déshabilla, mit ses hardes au bout d'un bâton et se mit en devoir de passer l'eau.

A peine avait-il fait quelques pas, qu'entraîné par le courant, il disparut.

Six jours après, le cadavre du noyé fut repêché, et c'est ici que commence l'imbroglio.

On commença par reconnaître le cadavre pour celui d'un marchand de bœufs habitant Bohas et nommé Bernoux.

Tout le monde étant bien d'accord sur ce point, on le transporta chez lui, et on fit les préparatifs du service.

Mais voici qu'au moment où l'on venait de le mettre en bière, M. Bernoux apparut en chair et en os, bien vivant et rentrant d'une tournée assez lointaine qu'il venait de faire pour son commerce de bestiaux.

De voir ce revenant, les bonnes gens n'en revenaient pas.

Cependant, il fallut bien se rendre à l'évidence.

On décloua le cercueil, et, cette fois, on reconnut le cadavre, à l'unanimité, pour la mortelle dépouille d'un nommé Trignat, dit l'Hercule, habitant Chagri-riaz. L'Hercule avait disparu de son domicile depuis quinze jours.

Cette fois, il n'y avait donc plus d'erreur possible. Le corps fut enseveli et enterré : toute la famille assista à la cérémonie et fit dire deux messes à son intention.

Aussi, quelle ne fut pas la stupéfaction des habitants quand, le lendemain, ils virent apparaître Trignat, Trignat lui-même, en personne, qui s'étonnait fort de l'effroi qu'il semait sur son passage.

Pour la troisième fois on remit le noyé au jour. Il fut retourné et examiné. Où avait-on la tête ? Cette fois plus de doute, on était en présence de M. Joachim Durantin, et de nul autre. Ce M. Joachim Durantin, clerk d'huissier à Oyonnax, ayant précisément disparu de l'étude depuis onze jours sans donner de ses nouvelles.

On inhumait donc ce pauvre Durantin en grande pompe au milieu d'une foule énorme, et les commentaires d'aller leur train, lorsqu'on vit descendre du chemin de fer, qui ? M. Joachim Durantin, qui était allé tout bonnement passer quelques jours, pour s'amuser un brin, à la ville voisine.

Furieux qu'on l'eût enterré en son absence et sans le prévenir, il se refuse naturellement à payer les frais de ses funérailles.

Quant aux habitants de Bohas, ils ont renoncé à établir l'identité de l'encombrant cadavre.

(Almanach Vermot.)

Une singulière coutume :

A la cour d'assises de Venise, lorsqu'un accusé va être condamné à la peine de mort, un individu revêtu d'une